

0850147Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CHARLES MILCENDEAU
9 RUE PIERRE DE COUBERTIN
85301 CHALLANS CEDEX
Tel : 0251608970

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des fluides pour les occupants des logements de fonction

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/10/2023

Réuni le : 07/11/2023

Sous la présidence de : Sebastien Lotode

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARIFS DES FLUIDES - Dans le cadre de l'occupation des logements de fonction (par NAS ou par COP), le Conseil d'administration valide les modalités de facturation suivantes :

- EAU : montant de la facture individuelle du logement (proratisée en cas d'occupation partielle)

- ELECTRICITE : montant calculé en fonction de la consommation réelle de kWh constatée

- GAZ : montant calculé en fonction de la consommation réelle de kWh constatée

Ces modalités s'appliquent pour la facturation des charges aux occupations à titre précaire, ainsi que pour le calcul des avantages en nature pour les occupations au titre de la nécessité absolue de service.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0